

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **Croix-Rouge de Belgique - Communauté Francophone - Activités Internationales**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Rue de Stalle

N°: 96

Boîte:

Code postal: 1180

Commune: Uccle

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet: www.croix-rouge.be

Numéro d'entreprise

BE 0462.132.150

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

04-02-2010

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

30-06-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2020

au

31-12-2020

Exercice précédent du

01-01-2019

au

31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C-asbl 6.1, C-asbl 6.2.1, C-asbl 6.2.3, C-asbl 6.2.4, C-asbl 6.3.1, C-asbl 6.3.2, C-asbl 6.3.4, C-asbl 6.3.5, C-asbl 6.3.6, C-asbl 6.4.1, C-asbl 6.4.2, C-asbl 6.5.1, C-asbl 6.5.2, C-asbl 6.10, C-asbl 6.16, C-asbl 7, C-asbl 8

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

CROUFER Edouard

Avenue des Ajoncs 1
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE

Début de mandat: 04-06-2013

Président du Conseil d'Administration

VAN CAUWENBERGHE Marc

Rue des Fleuristes 30
1082 Berchem-Sainte-Agathe
BELGIQUE

Début de mandat: 04-06-2013

Fin de mandat: 31-12-2020

Administrateur

LOIR Jean-Pierre

Rue d'Arquet 179
5000 Namur
BELGIQUE

Début de mandat: 25-06-2014

Fin de mandat: 31-12-2020

Administrateur

HUBLET Pierre

Administrateur Général Croix-Rouge de Belgique
Rue de l'église 53

BELGIQUE

Début de mandat: 19-12-2015

Fin de mandat: 31-12-2020

Administrateur

RANSQUIN Catherine

Avenue Léopold Wiener 106
1170 Watermael-Boitsfort
BELGIQUE

Début de mandat: 28-11-2018

Fin de mandat: 31-12-2020

Administrateur

FOSSEUR Sébastien

Directeur Administratif et Financier Croix-Rouge de Belgique
Rue de Bomerée 32

6110 Montigny-le-Tilleul

BELGIQUE

Début de mandat: 06-01-2020

Fin de mandat: 31-12-2020

Administrateur

DE MOREAU DE GERBEHAYE Anne

Avenue d'Homborchveld 52
1180 Uccle
BELGIQUE

N°	BE 0462.132.150		C-asbl 2.1
----	-----------------	--	------------

Début de mandat: 19-06-2019

Fin de mandat: 31-12-2020

Administrateur

EY RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL (B00160)

BE 0446.334.711

Rue des Guillemins 129/3

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat: 27-06-2018

Fin de mandat: 24-06-2021

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

MOREAU Marie-Laure (A01729)

Avenue des Mélèzes 25

4121 Neuville-en-Condroz

N°	BE 0462.132.150		C-asbl 2.2
----	-----------------	--	------------

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
Frais d'établissement	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	6.085	17.150
Immobilisations incorporelles	6.2	21		
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	5.245	14.310
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	5.245	14.310
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	840	2.840
Entités liées	6.14	280/1		
Participations dans les sociétés liées		280		
Créances		281		
Sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	6.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	840	2.840
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	840	2.840
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	12.168.976	12.669.764
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	4.692.669	5.267.271
Créances commerciales		40	3.888	3.566
Autres créances		41	4.688.781	5.263.705
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	7.475.645	7.391.831
Comptes de régularisation	6.6	490/1	662	10.662
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	12.175.061	12.686.914

N°	BE 0462.132.150	C-asbl 3.2
----	-----------------	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL				
Fonds de l'association ou de la fondation	6.7	10/15	4.536.675	4.481.569
Plus-values de réévaluation		10		
Fonds affectés et autres réserves	6.7	12		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		13	2.857.337	2.802.231
Subsides en capital		14	1.679.338	1.679.338
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		15		
Provisions pour risques et charges		16	381.811	469.125
Pensions et obligations similaires		160/5	381.811	469.125
Charges fiscales		160		
Grosses réparations et gros entretien		161		
Obligations environnementales		162		
Autres risques et charges	6.7	163		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise	6.7	164/5	381.811	469.125
Impôts différés		167		
DETTES		168		
Dettes à plus d'un an	6.8	17/49	7.256.575	7.736.220
Dettes financières		17		
Emprunts subordonnés		170/4		
Emprunts obligataires non subordonnés		170		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		171		
Etablissements de crédit		172		
Autres emprunts		173		
Dettes commerciales		174		
Fournisseurs		175		
Effets à payer		1750		
Acomptes sur commandes		1751		
Autres dettes		176		
Dettes à un an au plus	6.8	178/9		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	6.8	42/48	7.241.873	7.697.405
Dettes financières		42		
Etablissements de crédit		43		
Autres emprunts		430/8		
Dettes commerciales		439		
Fournisseurs		44	62.062	482.144
Effets à payer		440/4	62.062	482.144
Acomptes sur commandes		441		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.8	46	5.986.289	6.075.915
Impôts		45	182.738	233.116
Rémunérations et charges sociales		450/3	15.110	28.497
Autres dettes		454/9	167.628	204.619
Comptes de régularisation	6.8	48	1.010.784	906.230
TOTAL DU PASSIF		492/3	14.702	38.815
		10/49	12.175.061	12.686.914

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	13.035.033	13.836.835
Chiffre d'affaires	6.9	70	18.522	24.822
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Cotisations, dons, legs et subsides	6.9	73	12.937.858	13.777.279
Autres produits d'exploitation		74	75.156	34.734
Produits d'exploitation non récurrents	6.11	76A	3.497	
Coût des ventes et des prestations		60/66A	12.956.668	14.144.156
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	10.694.157	11.432.318
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.9	62	2.338.083	2.477.344
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	11.255	10.907
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.9	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.9	635/9	-87.313	136.219
Autres charges d'exploitation	6.9	640/8	486	87.368
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.11	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	78.365	-307.321
Produits financiers		75/76B	5.506	5.517
Produits financiers récurrents		75	5.506	5.517
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	5.506	5.424
Autres produits financiers	6.10	752/9		93
Produits financiers non récurrents	6.11	76B		
Charges financières		65/66B	28.766	10.155
Charges financières récurrentes	6.10	65	27.189	10.155
Charges des dettes		650		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	27.189	10.155
Charges financières non récurrentes	6.11	66B	1.577	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	55.105	-311.959
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.12	67/77		
Impôts		670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	55.105	-311.959
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	55.105	-311.959

N°	BE 0462.132.150	C-asbl 5
----	-----------------	----------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	1.734.443	1.422.334
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	55.105	-311.959
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	1.679.338	1.734.293
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves		791	180.713	383.466
Affectations aux fonds affectés et autres réserves		691	235.818	126.462
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	1.679.338	1.679.338

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXXX	166.204
8022		
8032		
8042		
8052	166.204	
8122P	XXXXXXXXXXX	166.204
8072		
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	166.204	
211	<u>0</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	974.232
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	2.190	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	8183		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	976.422	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	8243		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	959.922
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	11.255	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	8313		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	971.177	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	<u>5.245</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	241	5.245	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
AUTRES SOCIÉTÉS - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8363

Cessions et retraits

8373

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8383

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8393

Plus-values au terme de l'exercice

8453P

XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8413

Acquises de tiers

8423

Annulées

8433

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8443

Plus-values au terme de l'exercice

8453

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523P

XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8473

Reprises

8483

Acquises de tiers

8493

Annulées à la suite de cessions et retraits

8503

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8513

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553P

XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

(+)/(-) 8543

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

284

AUTRES ENTITÉS - CRÉANCES
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

285/8P

XXXXXXXXXXXX

2.840
Mutations de l'exercice

Additions

8583

Remboursements

8593

2.000

Réductions de valeur actées

8603

Réductions de valeur reprises

8613

Différences de change

(+)/(-) 8623

Autres

(+)/(-) 8633

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

285/8

840
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

8653

N°	BE 0462.132.150	C-asbl 6.5.3
----	-----------------	--------------

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

LISTE DES AUTRES ENTITÉS LIÉES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et
pour les entités de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE

CROIX-ROUGE DE BELGIQUE

BE 0406.729.809

Etablissement d'utilité publique

Rue de Stalle 96

1180 Uccle

BELGIQUE

N°	BE 0462.132.150	C-asbl 6.6
----	-----------------	------------

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

490 : CHARGES A REPORTER

Exercice
662

ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

FONDS

Patrimoine de départ
Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent

Modifications au cours de l'exercice

Montants

FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés

RÉSERVES DISPONIBLES : 302.856 €
(302.856 € FIN 2019)

FONDS ACTIONS INTERNATIONALES : 1.732.310 €
(1.658.286 € FIN 2019)

FONDS URGENCES INTERNATIONALES : 782.635 €
(735.946 € FIN 2019)

FONDS ÉPIDÉMIES : 39.537 €
(105.144 € FIN 2019)

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 164/5 du passif (Provisions pour autres risques et charges) si celle-ci représente un montant important

Provisions pour risques d'inéligibilité des dépenses

Exercice
381.812

Ventilation de la rubrique 167 du passif (Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise) si celle-ci représente un montant important

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

DETTES GARANTIES
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

N°	BE 0462.132.150	C-asbl 6.8
----	-----------------	------------

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Codes	Exercice
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts

Codes	Exercice
9072	
9073	15.110
450	
9076	167.628
9077	

Rémunérations et charges sociales

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	
Autres dettes salariales et sociales	

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

	Exercice
492 : Charges à imputer	13.994
496 : Gain de change	15.128
499 : Ecritures à régulariser	14.420

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	3.497	
Produits d'exploitation non récurrents	76A	3.497	
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	3.497	
Produits financiers non récurrents	76B		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	1.577	
Charges d'exploitation non récurrentes	66A		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	66B	1.577	
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668	1.577	
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

- Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - Autres latences actives

- Latences passives
 - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A l'association ou à la fondation (déductibles)
- Par l'association ou la fondation

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145		
9146		
9147	245.593	260.169
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS
Dont

Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'association ou la fondation

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'association ou la fondation

GARANTIES RÉELLES
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)

Marchandises vendues (à livrer)

Devises achetées (à recevoir)

Devises vendues (à livrer)

Exercice

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ASSOCIATION OU À LA FONDATION ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

N°	BE 0462.132.150	C-asbl 6.13
----	-----------------	-------------

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS)

Engagements de L'ASBL sur les cofinancements des projets au 31/12/20 :

Cofinancements acquis au 31/12/2020

Cofinancements sécurisés au 31/12/2020

Pistes de cofinancements au 31/12/2020

Solde engagements ASBL au 31/12/2020

Exercice
3.695.162
2.818.582
110.000
43.522
723.058

N°	BE 0462.132.150	C-asbl 6.14
----	-----------------	-------------

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, SOCIÉTÉS ASSOCIÉES ET AUTRES SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTITÉS LIÉES			
Immobilisations financières	280/1		
Participations	280		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances sur les entités liées	9291	1.108.905	1.550.797
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	1.108.905	1.550.797
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entités liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entités liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'association ou de la fondation	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431	5.506	5.424
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
Chiffre d'affaires, cotisations, dons, legs, subsides et autres produits d'exploitation	9493	1.055.703	1.039.765
SOCIÉTÉS ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation pour sûreté de dettes ou d'engagements de sociétés associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des sociétés associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'association ou de la fondation	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES SOCIÉTÉS AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252		
Participations	9262		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		

N°	BE 0462.132.150	C-asbl 6.14
----	-----------------	-------------

A un an au plus
Dettes
A plus d'un an
A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives et si elles ne sont pas réalisées conformément aux conditions qui s'inscrivent dans le cadre de l'objet de l'association ou de la fondation défini dans les statuts, y compris le montant de telles transactions et la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de l'association ou de la fondation

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs

Aux anciens administrateurs

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	38.368
95061	39.325
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

N°	BE 0462.132.150	C-asbl 6.17
----	-----------------	-------------

Bilan social

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	38,7	21	17,7
Temps partiel	1002	4,5	1,1	3,4
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	41,6	21,3	20,3
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	64.085	37.376	26.709
Temps partiel	1012	4.888	898	3.990
Total	1013	68.973	38.274	30.699
Frais de personnel				
Temps plein	1021	2.105.858	1.098.379	1.007.479
Temps partiel	1022	201.455	32.247	169.208
Total	1023	2.307.313	1.130.626	1.176.687
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	30.770	8.384	22.386

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	42,9	21	21,9
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	72.450	38.149	34.301
Frais de personnel	1023	2.477.344	1.304.454	1.172.890
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	30.664	8.467	22.197

N°	BE 0462.132.150	C-asbl 6.17
----	-----------------	-------------

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (SUITE)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	38	3	39,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	25	2	26,6
Contrat à durée déterminée	111	13	1	13,2
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	20	1	20,2
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	3		3
de niveau supérieur non universitaire	1202	1		1
de niveau universitaire	1203	16	1	16,2
Femmes	121	18	2	19,6
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	1		1
de niveau supérieur non universitaire	1212	1		1
de niveau universitaire	1213	16	2	17,6
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1		1
Employés	134	37	3	38,8
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour l'association ou la fondation	152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	14	1	14,5
210	6	1	6,5
211	8		8
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'association ou de la fondation comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	19	3	20,8
310	7	2	8,3
311	12	1	12,5
312			
313			
340			
341			
342	1		1
343	18	3	19,8
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	5
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	91
Coût net pour l'association ou la fondation	5803		5813	1.939
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	1.939
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'association ou la fondation	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	

N°	BE 0462.132.150	C-asbl 6.18
----	-----------------	-------------

Règles d'évaluation

RÈGLES D'ÉVALUATION

6.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont portées à l'actif à leur prix d'acquisition. Les achats de petits matériels d'une valeur inférieure à 500 € sont portés directement dans les charges et non comme immobilisations à amortir. Les immobilisations corporelles d'une valeur supérieure à 500 € dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements aux taux fiscalement admis, c'est-à-dire :

Catégorie I Catégorie II Système d'amortissement Taux
Immobilisation acquise dans le cadre d'une convention - Linéaire 100%

Autre immobilisation
Logiciel informatique Linéaire 33.33%
Matériel informatique Linéaire 33.33%
Matériel de bureau Linéaire 20%

Mobilier Linéaire 20%

Les immobilisations corporelles qui, en fin de projet, sont transférées aux bénéficiaires et le matériel de secours envoyés lors de crises humanitaires d'urgence sont portées directement dans les charges et non comme immobilisations à amortir, sauf règle contraire du bailleur.

6.2 CAUTIONNEMENTS VERSÉS EN NUMÉRIQUES

Ils sont versés à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

6.3 CRÉANCES À PLUS D'UN AN ET CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement est en tout ou en partie incertain ou compromis.

6.4 PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les placements sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les titres à revenus fixes sont toutefois portés au bilan à leur valeur d'acquisition. Les frais accessoires relatifs à l'acquisition sont pris intégralement en charge par le compte de résultats de l'exercice d'acquisition.

Les placements font l'objet de réductions de valeur si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale ou à la valeur d'acquisition. Des réductions de valeur complémentaires sont actées sur les placements pour tenir compte, soit de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale. Des réductions de valeur complémentaires sont actées selon les mêmes modalités que celles qui sont fixées pour les placements de trésorerie.

6.5 COMPTES DE RÉGULARISATION

Les comptes de régularisation sont évalués selon le pro rata du temps de façon que les comptes de l'exercice reprennent les produits et les charges qui les concernent.

6.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions couvrent des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant. Leur évaluation est faite en fonction des critères de prudence, de sincérité et de bonne foi. Elles sont constituées sur base des méthodes arrêtées par l'organe d'administration de l'association et ne peuvent dépendre du résultat de l'exercice.

Des provisions pour risques et charges sont constituées notamment pour faire face au risque d'inéligibilité des dépenses encourues dans le cadre des projets de l'ASBL. Une estimation est réalisée sur les projets qui présentent un risque connu de non-éligibilité de dépenses. Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées sur les projets qui présentent des pertes. Les provisions sont comptabilisées pour couvrir les pertes estimées jusqu'à la fin du projet. Toutefois, l'ASBL International est rarement confrontée à des projets qui se terminent en pertes, ceux-ci faisant l'objet d'un suivi régulier afin de ne jamais dépasser le montant des dons affectables au projet.

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le cas où une convention prévoit un montant forfaitaire affecté à un type de dépenses, par exemple les évaluations. La provision est constituée en fonction des forfaits qui peuvent être revendiqués dans le cadre de la convention. Des reprises sont effectuées au fur et à mesure des charges effectivement encourues.

6.7 FONDS PROPRES

Sous cette rubrique, sont inscrites les valeurs affectées au Fond d'Urgence Internationale, au Fond d'Activités Internationales, aux réserves disponibles et résultat reporté ainsi qu'aux fonds affectés marqués pour une urgence. Ces fonds sont constitués sur base des méthodes arrêtées par l'organe d'administration de l'association.

Les résultats de l'exercice sont enregistrés en fonds non affectés jusqu'à ce que ce fonds atteigne 20% du total du passif de l'ASBL. Lorsque les fonds non affectés seront à un niveau équivalent à 20% du total du passif de l'ASBL, les bonis seront ensuite affectés par décision du Conseil d'Administration.

Les dons récoltés auprès du grand public dans le cadre d'une opération d'urgence faisant suite à une catastrophe sont affectés à un fond marqué créé pour financer la réponse à cette urgence.

L'organe d'administration de l'association se réserve le droit d'affecter les dons récoltés dans le cadre d'une opération d'urgence au Fonds d'Urgence International sur proposition documentée et motivée.

6.8 PROJETS EN COURS

Une fois les fonds affectés à un projet spécifique, ils sont transférés entre deux exercices de la façon suivante :

Lorsque les fonds déjà reçus sont supérieurs aux montants effectivement dépensés, le solde est transféré au compte 46 du bilan (acomptes reçus sur commande) ;

Lorsque les fonds reçus sont inférieurs aux montants effectivement dépensés et que l'ASBL dispose d'un engagement du bailleur à en financer le solde, celui-ci est transféré en compte 41 du bilan (autres créances).

Les subsides pour financer les frais de structure de l'ASBL (appelé ci-après, contributions) sont pris en résultat de la manière suivante selon le type de projet :

Pour un projet et programme subsidié par un bailleur de fonds :

- Reconnaissance des contributions d'un projet à la clôture de celui-ci.
- Reconnaissance des contributions d'un programme annuellement sur base du forfait accordé par le bailleur appliqué sur le niveau de consommation par année du programme.

Pour un projet financé par des dons du grand public (dons sans droit de reprise) :

- Reconnaissance des contributions chaque année
- Un programme est un projet de 2 ans ou plus, pouvant être multi pays, d'un volume financier total supérieur à 1.000.000€

6.9 DETTES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

6.10 ÉVOLUTIONS DES ACTIFS ET PASSIFS MONÉTAIRES LIBELLES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

La conversion en euros des données en monnaies étrangères est faite sur base du taux lié au transfert réalisé entre devises. Celui-ci est calculé sur base du transfert d'un compte de l'ASBL vers le/les comptes du partenaire utilisant la devise étrangère. Le taux appliqué par la banque locale lors de ce transfert devient le taux de change applicable à partir du premier jour du mois durant lequel le transfert a eu lieu et jusqu'au prochain transfert de fonds vers ce partenaire. Un taux du dollar, différent du taux US, est utilisé par pays qui utilisent cette monnaie. Ce taux est calculé de la même manière. Le solde des écarts de conversion dans une même devise est directement pris en résultat. La réévaluation des comptes en devise est annuelle et calculée sur base d'un taux de clôture du mois de décembre donné par la source inforeuro. Le solde des gains/pertes de change dans une même devise est directement pris en résultat s'il est négatif et est porté au passif du bilan s'il est positif.

6.11 INTERVENTION DE LA CROIX-ROUGE DE BELGIQUE DANS LES PERTES DE L'ASBL

La Croix-Rouge de Belgique intervient dans les pertes de l'ASBL qui sont générées lorsque les frais généraux réels ne peuvent être entièrement supportés par les projets. Cette intervention est considérée comme un don et est comptabilisée dans les comptes 73. Le montant maximum de l'intervention est approuvé par les organes décisionnels de la Croix-Rouge de Belgique et de l'ASBL lors de la présentation du budget.